

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Date de la convocation : 3 novembre 2010

N° 147

L'an deux mille dix et le neuf du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, MM CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, MM BOUSQUEL, PLANCHERON.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme ROMÉRO
Mme BOULANGÉ en faveur de Mme TARAYRE
M. SAVY en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTE : Mme CONFAIS

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Rapporteur : Monsieur OUSSET

L'année 2011 sera le point de départ d'un nouveau cycle pour les finances locales, la rigueur étant désormais la règle. En effet :

- le conseil des ministres a examiné et adopté, le 29 septembre, le gel strict sur trois ans des dotations de l'état aux collectivités locales, le FCTVA et les amendes de police en étant exclus.
- L'annonce est faite de la fin des financements croisés, d'où diminution drastique des cofinancements.

De plus il y a lieu de s'interroger sur les effets du transfert au profit des communes et des intercommunalités de la part départementale de la taxe d'habitation, dont nul n'a la maîtrise à l'heure actuelle. Cela entrainera de toute évidence des modifications importantes pour le contribuable. Souhaitant en limiter les effets, nous avons décidé en 2011 de ne pas changer les taux communaux d'imposition (voir infra).

Les répercussions de ces mesures à l'échelon communal seront grandes et nécessiteront une nouvelle fois, beaucoup de rigueur dans la gestion. De plus nous devons revoir l'ensemble des priorités de notre action, et passer au crible les « dépenses facultatives » de la collectivité. La politique tarifaire de la commune devra être également entièrement revue.

Le budget 2011 a été bâti en prenant en compte une réduction des dotations de 3% et une inflation de 2%, conséquence directe une diminution des dépenses de fonctionnement consolidées de l'ordre de 7%, qui passent de 10,2 M € à 9,5 M €.

	COMMUNE		CAISSE DES ECOLES		PETIT PRINCE		MEDIATHEQUE		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
<i>charges à caractère général</i>	1850323	2137824	100400	95390	153456	128916	33878	75575	2138057	2437705
<i>charges de personnel</i>	4238386	2903078	359207	387245	952136	779709	80346	160831	5630075	4230863
<i>autres charges de gestion courante</i>	1464849	1782560	1500	1500	5870	5870	500	500	1472719	1790430
<i>charges financières</i>	682375	580000				69222		22113	682375	671335
<i>charges exceptionnelles</i>	34144	262800				-	700	700	34844	263500
<i>opérations d'ordre entre sections</i>	165440	0		0	0	14500		0	165440	14500
<i>atténuations de produits</i>	146749	150268							146749	150268
	8582266	7816530	461107	482565	1111462	998217	115424	259719	10270259	9558601

L'application aux collectivités locales des mesures prises dans le « Grenelle 2 de l'environnement » seront loin d'être neutres pour les finances locales. Dans l'attente des décrets d'application, ces nouvelles obligations n'ont pas été intégrées dans le budget communal 2011.

A noter pour 2011, la création d'un nouveau budget annexe dénommé « ZAC de Caunelle ».

BUDGET « COMMUNE »

Les recettes de Fonctionnement

La ventilation des recettes, relevées en 2010, trouve son exacte réplique pour 2011, à savoir :

- 76 % pour les impôts locaux,
- 16 % pour les dotations de fonctionnement de l'Etat ;
- et seulement 8% des ressources propres de la commune

La réduction de nos dépenses, nous permettra de maintenir les taux d'imposition 2011 à leur niveau de 2010, c'est à dire :

- Taxe d'habitation : 17.50 %
- Foncier Bâti : 29.50 %
- Foncier non Bâti : 100.62 %

La Dotation Globale de fonctionnement qui sera inscrite au budget 2011 sera inférieure de 1.6 % à celle inscrite en 2010.

Les dépenses de Fonctionnement

En 2010, comme nous nous étions engagés, nous avons pu grâce à la vente des Thermes, diminuer très sérieusement notre dette (consolidée), 3 225 571 € de capital restant du en moins, l'annuité de la dette, quant à elle, se réduit de 677 825 €.

	2008	2009	2010	2011	2011/2010
<i>Capital Restant Du</i>	13 558 227 €	11 976 785 €	15 942 063 €	12 716 492 €	- 3 225 571 €
<i>intérêts</i>	755 552 €	732 657 €	682 375 €	671 335 €	- 11 040 €
<i>Capital</i>	993 283 €	1 028 566 €	1 811 399 €	1 133 574 €	- 677 825 €
<i>Total</i>	1 748 835 €	1 761 223 €	2 493 774 €	1 804 909 €	- 688 865 €

Des efforts drastiques devront être réalisés sur le poste charge à caractère général en augmentation de 15 % par rapport à 2010. Les dépenses liées à l'énergie, à l'entretien des voiries, à la maintenance, aux honoraires explosent.

Il nous faut absolument maîtriser notre consommation d'électricité, la réalisation d'un partenariat public privé pour notamment la reprise complète de l'éclairage public devrait y contribuer.

La restauration scolaire a vu le nombre de rationnaires passé de 53 000 à 63 000 en 4 ans, la tendance continue puisque sur les 6 premiers mois de l'année 2010, la hausse des effectifs est de l'ordre de 4%. Le tableau repris ci-dessous vous montrera l'impact financier de ce service sur le budget communal

	2005	2006	2007	2008	2009
Janvier	7 496.10 €	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	9 459.05 €
Février	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	7 604.05 €	10 390.70 €
Mars	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	7 604.05 €	10 390.70 €
Avril	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	7 604.05 €	10 390.70 €
Mai	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	7 604.05 €	10 390.70 €
Juin	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	9 459.05 €	10 390.70 €
Juillet	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	9 459.05 €	10 390.70 €
Août	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	9 459.05 €	10 390.70 €
Septembre	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	9 459.05 €	10 390.70 €
Octobre	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	9 459.05 €	10 390.70 €
Novembre	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	9 459.05 €	10 390.70 €
Décembre	7 496.10 €	7 604.05 €	7 604.05 €	9 459.05 €	10 390.70 €
Régul.	42 286.74 €	34 893.03 €	55 338.85 €	41 614.50 €	39 445.03 €
	<u>132 239.94 €</u>	<u>126 033.68 €</u>	<u>146 587.45 €</u>	<u>145 848.10 €</u>	<u>163 201.78 €</u>

Nbre repas	57827	60242	60297	61277	63856
prix moyen/repas	2.29 €	2.09 €	2.43 €	2.38 €	2.56 €
prix parents	2.65 €	2.71 €	2.78 €	2.85 €	2.95 €
Total repas	4.94 €	4.80 €	5.21 €	5.23 €	5.51 €
%prise en charge commune	46.32	43.57	46.65	45.51	46.42
frais personnel total	96 543.28 €	98 513.55 €	101 039.54 €	103 630.30 €	105 745.20 €
frais personnel/repas	1.67 €	1.64 €	1.68 €	1.69 €	1.66 €
total repas commune	3.96 €	3.73 €	4.11 €	4.07 €	4.21 €
CCAS	5 311.99 €	5 993.06 €	5 962.74 €	4 395.87 €	2 926.19 €
CCAS Repas	0.09 €	0.10 €	0.10 €	0.07 €	0.05 €
prix total commune	4.05 €	3.83 €	4.21 €	4.14 €	4.26 €

prix revient total repas (commune+parents)	6.70 €	6.54 €	6.99 €	6.99 €	7.21 €
%prise en charge commune	60.44	58.54	60.20	59.25	59.07

Il apparaît opportun à ce stade de la réflexion de mettre en place des règles nouvelles « d'accès » à la cantine.

Les dépenses de personnel devront être maîtrisées en 2011, pour tenir compte de l'ouverture de la médiathèque, de la montée en puissance de la crèche, de la mise en place d'une nouvelle approche du « périscolaire » et du développement de la politique d'intégration des populations « jeunes » des quartiers. A périmètre égal, la masse salariale sera gelée (salaires et primes) et les départs en retraite non compensés.

La répartition en pourcentage des dépenses de fonctionnement devrait être la suivante :

- Charges à caractère général : 25.3 %

- Charges de personnel et frais assimilés : 34.4 %
- Autres charges de gestion courante : 21.1 %
- Charges financières : 6.9 %
- Amortissements : 1.5 %
- Charges exceptionnelles : 3%
- Atténuation de produits (loi SRU, reversement agglo) : 1.8 %
- Autofinancement : 6%

Cette répartition montre la faiblesse de notre autofinancement (6%) alors qu'il devrait tourner autour de 16 %. Les mesures reprises ci-dessus devraient y contribuer.

L'Investissement

En préalable au programme d'investissement 2011, il convient de rappeler que tous les engagements pris par la commune en matière d'autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) ont été annulés.

Cette section devrait s'équilibrer aux environs de 4,2 M €, dont 860 000 € de remboursement du capital des emprunts.

Les crédits devraient se répartir en :

- Etudes pour environ 0.4 M €. Elles concerneront principalement :
 - Le réaménagement de la rue des Hauts de Fontcaude
 - Des études hydrauliques
 - La réhabilitation du Groupe Scolaire de Fontcaude
- Travaux de VRD divers pour environ 2 M €
- Travaux sur des bâtiments existants pour 0.6 M €
- Travaux d'amélioration de l'environnement pour 0.4 M €

Enfin un partenariat public privé verra le jour. Les objectifs principaux de ce programme seront :

- La construction d'un réseau de vidéo protection couvrant la totalité du territoire communal (environ 30 caméras à terme) ainsi que la réalisation d'un réseau de télécommunication.
- La rénovation de l'éclairage public et la mise aux normes des feux tricolores
- La création d'un réseau de fibre optique sur la commune

BUDGES ANNEXES

Caisse des Ecoles

Le tableau ci-dessous montre une certaine stabilité de la population scolaire depuis 10 ans, + 0.45% sur la dernière année, alors que sur la même période le taux d'évolution des logements était de + 20.3% et que sur la période 2007-2012, l'objectif de production fixé par le plan local de l'habitat est de 345 logements nouveaux par an.

EVOLUTION des EFFECTIFS SCOLAIRES												
classes	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	
Maternelle Garrigues	5	142	144	129	130	135	163	150	158	130	140	142
Primaire Garrigues	11	288	266	270	260	254	265	284	288	292	272	285
Total Garrigues	16	430	410	399	390	389	428	434	446	422	412	427
Maternelle Fontcaude	3	106	108	109	108	96	77	70	52	71	79	83
Primaire Fontcaude	6	142	149	157	149	150	140	140	150	148	165	149
Total Fontcaude	9	248	257	266	257	246	217	210	202	219	244	232
TOTAL GENERAL	25	678	667	665	647	635	644	648	641	656	659	
<u>moyenne/classe</u>		<u>27.12</u>	<u>26.68</u>	<u>26.6</u>	<u>25.88</u>	<u>25.4</u>	<u>25.8</u>	<u>25.76</u>	<u>25.92</u>	<u>25.64</u>	<u>26.24</u>	<u>26.36</u>

Une réflexion devrait être entreprise sur l'inadéquation de ces deux ratios.

Autre phénomène constaté, la disparité dans l'augmentation du nombre de rationnaires entre les deux groupes scolaires, avec un pic en Juin (+ 45, 3%) :

- Fontcaude de 20 452 en 2002 à 21322 en 2009 (+ 4.25 %)
- Les Garrigues de 27 530 en 2002 à 37 512 en 2009 (+ 36.25 %)

Là encore une réflexion s'impose

Le budget de la Caisse des Ecoles devrait s'équilibrer autour de 485 000 €. Il sera bâti sur les bases suivantes :

- Effectif : 659 élèves
- Attribution par élève : 100 €

A cette dernière, il a été ajouté les dotations suivantes :

- 1 € par élève pour la pharmacie
- 1 € par élève pour les livres, disques, cassettes....
- 2.5 € par élève pour les frais de communication

Compte-tenu de tous ces éléments de l'affectation sur ce budget des frais inhérents au personnel et de différent frais de gestion générale, on peut estimer le coût par enfant à 737 €.

Les frais de réparation, d'entretien et d'aménagement des locaux ne sont pas repris dans le « périmètre » de la caisse des écoles. Il en va de même pour la restauration scolaire, et les activités péri et post scolaires.

La Maison du Petit Prince – Antoine de Saint-Exupéry

Le budget de fonctionnement devrait s'élever à près de 1.2 M€, dont plus de 65 % consacré au personnel et aux charges sociales, ratio normal pour ce genre de structure accueillant des enfants porteurs de handicap.

Le poste restauration sera un chapitre important de dépenses (6.5 %). Le choix d'un nouveau prestataire devrait contribuer à en réduire le coût.

A noter que les emprunts contractés pour la réalisation de cet équipement impactent désormais ce budget annexe à hauteur de 17.5 % .

Le taux de remplissage de la structure est optimale

Médiathèque Théodore Monod

Avec l'arrivée d'un outil répondant aux normes en vigueur, la commune se doit de revoir complètement sa politique dans le domaine de la « lecture ». C'est ainsi que :

- Les horaires d'ouverture de la médiathèque seront élargis.
- Les prêts de l'ensemble des documents seront gratuits pour les abonnés.
- Les droits d'inscription annuels seront portés à 10 €/habitant. L'inscription sera gratuite pour les moins de 18 ans. Des tarifs préférentiels seront consentis, par le biais du CCAS, pour les personnes socialement en difficulté. Le personnel sera composé de 5 personnes :
 - Un(e) responsable dont le grade sera défini ultérieurement ;
 - 4 agents par redéploiement des services.

Le budget d'acquisition atteindra 2 €/an/Habitant, soit pour 2011 : 12 916 €.

- La dotation pour la constitution des collections sonores, et de multimédias, atteindra 0.50 €/an/habitant, soit 3 229 €.

Le budget de fonctionnement pour 2011 sera de l'ordre de 775 000 €, le montant de l'investissement sera lui de l'ordre de 520 000 €.

ZAC de CAUNELLE

Ce budget, créé à compter du 1/1/2011 devrait s'équilibrer autour de 0.8 M €, qui correspondent à :

- L'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la salle des fêtes
- La réalisation de celle-ci fera l'objet d'un bail emphytéotique administratif dont les modalités seront soumises à un prochain conseil municipal
- La construction de deux terrains de football homologables avec vestiaires près de cette salle

En conclusion

L'année 2011 s'annonce difficile, compte-tenu des incertitudes financières pesant sur les collectivités territoriales. Notre atout est d'avoir su anticiper la réalisation des équipements publics avant le démarrage des gros projets (ZAC de Caunelle et Thermes). Dès lors, le « retour sur investissement » et une politique de rigueur devraient nous permettre de passer sans trop de difficultés les trois années à venir annoncées comme difficiles au plan national.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le17.11.2010.....
et publication
le17.11.2010.....

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011**Date de transmission de
l'acte :** 17/11/2010**Date de réception de
l'accusé de réception :** 17/11/2010**Numéro de l'acte :** 147-2010 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20101109-147-2010-DE**Date de décision :** 09/11/2010**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.6. DOB et autres actes d'orientation budgétaire